Maire

DG-GT

N° de résolution
ou annotation

Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

À une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue le 1er octobre 2025 à 18h45 à la salle du conseil au 871, chemin Diotte à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

Marc Champagne (siège n° 4)
Danielle Joly (siège n°2)
Nathalie Turgeon (siège n° 5)
Andrée Beaulieu (siège n° 3)
Vacant (siège n° 6)

Est absente : Audrey Blondin-Lebel (siège n°1)

Formant le quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Luc Diotte.

Est aussi présente : madame Lyz Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Sept (7) citoyens(es) sont présents(es)

2025-10-725 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Monsieur le maire procède à la vérification et à la conformité du quorum.
L'ouverture de la séance est proposée par la conseillère Andrée Beaulieu à 18h50

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-10-726 **CONSTATATION DE LA LÉGALITÉ DE L'ASSEMBLÉE**

IL A ÉTÉ CONSTATÉ par le conseiller Marc Champagne, que les élus ont reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-10-727 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-10-728 **MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2025**

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles a adopté, en décembre 2024, la résolution numéro 2024-12-477 portant sur le calendrier des séances du conseil 2025 ;

ATTENDU QU'une modification doit être faite conformément à l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), qui restreint les périodes où le conseil municipal peut siéger en raison de l'élection générale municipale prévue le 2 novembre 2025 ;

ATTENDU QUE la séance ordinaire initialement prévue pour le mardi 21 octobre 2025 doit être devancée au mercredi 1er octobre 2025 à la même heure et au même endroit que nos séances ordinaires ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal afin de devancer la séance initialement prévue pour le mardi 21 octobre au mercredi 1er octobre 2025 à la même heure et au même endroit que nos séances ordinaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-10-729 **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 18h55 sur proposition du conseiller Marc Champagne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

DG-GT

N° de résolution
ou annotation

Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

Luc Diotte
Maire

Lyz Beaulieu
Directrice générale

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Luc Diotte
Maire

Je, Lyz Beaulieu, greffière-trésorière, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Lyz Beaulieu
Greffière-trésorière

Maire

DG-GT

N° de résolution
ou annotation

Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

PAGE ANNULÉE